

Bulletin Municipal de Monfort

Le Petit MONFORTOIS



N°88– DECEMBRE 2022

L E MOT DU MAIRE

L'été s'est achevé, marqué par des fortes températures et le manque d'eau. Ce fut compliqué pour le monde agricole dans son ensemble et pour la faune et la flore.

Nous sommes aux portes de l'hiver et comme vous le savez nous devons nous organiser pour consommer moins. Je ne vous cache pas mon inquiétude devant l'envolée du prix des énergies qui sont indispensables à notre quotidien.

Pour faire des économies sur la consommation d'électricité, le conseil municipal a décidé d'éteindre l'éclairage public de 23 heures à 6 heures du matin à partir du mois de janvier.

Il y va de la responsabilité de chacun dans nos bâtiments publics, associatifs, sportifs de veiller à la bonne utilisation de l'éclairage et du chauffage.

Pour ceux qui se posent la question de savoir quand les Monfortois seront éligibles à la fibre : la réponse de Gers Numérique est que les travaux sur la commune de Monfort seront lancés dans le courant de l'été 2024 et une grande majorité des habitations seront éligibles à la fibre à partir du 2nd semestre 2025.

La fermeture de la boulangerie nous a perturbés dans nos habitudes. Cela démontre que garder nos commerces dans nos villages est nécessaire à la vie communale. C'est l'épicerie « A l'Essentiel » qui fait dépôt de de pain. Le pain est fourni seulement sur commande. La mairie prend en charge la livraison du pain (Fleurance – Monfort) pour un coût de 500€/mois. C'est Danièle Fourcade qui va chercher le pain tous les matins sauf le dimanche. Le dimanche et les jours fériés, c'est Patrick Pasquali et moi-même qui assurons ce trajet.

Le 5 novembre, Denis Favotto, « CASA » pour les amis, nous quittait. Il s'est impliqué dans la vie associative et notamment dans la société de chasse dont il assura la présidence pendant 23 ans. Par ces mots, je voulais juste lui rendre hommage et le remercier pour son investissement associatif.

Je terminerai en remerciant les adjoints, les conseillers municipaux et les agents communaux, Danièle, Michel, Marc et Anne-Laure, pour le travail et l'engagement sans faille qui font grandir notre commune.

Passez de bonnes fêtes de fin d'année, qu'elles soient empreintes de bonheur et de convivialité.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Régis LAGARDERE

Séance du 19 mai 2022

L'an deux-mille vingt-deux, le dix-neuf mai à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAGARDERE Régis, maire.

Présents :

MM. Alain DIANA, Jean-Pierre ZANCONATO Patrick PASQUALI, Nicolas DUS, Régis LAGARDERE, Benoit COUSTURIAN, Stéphane MÆRIS, Mmes Elisabeth TERRAIL, Céline FAUBEC, Claire RICHARDSON.

Excusés

Secrétaire de séance : RICHARDSON Claire

Entretien avec le propriétaire de la Boulangerie

Daniel Dus vient faire une présentation de la situation de la boulangerie qui cessera son activité le 31 mai 2022. Dans un premier temps, la boulangerie Cazeneuve de Fleurance fournira du pain à la commune. L'épicerie accepte de faire dépôt de pain et sera commandé selon les réservations faites par les clients. Le transport du pain sera à la charge de la mairie, effectué par Madame Danièle Fourcade. L'avenir de la boulangerie sera étudié selon les solutions qui pourront se présenter.

Délibération pour le fond de concours de la voirie

Monsieur le Maire rappelle que le programme des travaux de voirie qui s'élève à

Travaux : 49 824,40 € HT

Actualisation des travaux 2022 de 15 % soit 7 473,66 €

Total travaux actualisés 57 298.06 €. L'enveloppe financière annuelle allouée est fixée par la communauté de communes Bastides de Lomagne dans le cadre du transfert de compétence voirie. Il indique que dans l'éventualité où la commune souhaiterait réaliser des travaux complémentaires engendrant un dépassement du montant alloué, celle-ci a la possibilité d'abonder par un fonds de concours.

Il indique que compte tenu des travaux envisagés et nécessaires sur la commune de MONFORT pour l'année 2022, il est nécessaire que la commune abonde par un fond de concours dont le montant est fixé à 1 312. 06 €.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal :

Valide le programme de voirie 2022,

Valide à cet effet, le versement à la communauté de communes Bastides de Lomagne d'un fond de concours d'un montant de 1 312,06 €.

Préparation des élections législatives des 12 et 19 juin

Composition du bureau de vote :

Président : Régis Lagardère

Suppléant : 1- Patrick Pasquali

Assesseurs : Benoît Cousturian, Stéphane Mæris, Céline Faubec, Alain Diana, Nicolas Dus

Secrétaire : Elisabeth Terrail

Convention de mise à disposition de personnel – aide et assistance des contrats d’assurance statutaire

Le centre de gestion du Gers propose d’aider les collectivités territoriales dans la gestion administrative des contrats d’assurance statutaire dans le cadre de l’article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le maire propose de reconduire l’adhésion à ce service auprès du centre de gestion du Gers.

Les tâches effectuées sont les suivantes :

- la gestion administrative des sinistres et des primes
- Le conseil et l’assistance relatifs à la gestion des contrats d’assurance statutaire
- La participation à la mise en œuvre des services annexés au contrat.

Le montant de la cotisation est calculé en appliquant un taux au montant de la prime annuelle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Autorise le maire à signer la nouvelle convention de gestion des contrats d’assurance statutaire avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers.

Délibération pour suppression poste

Monsieur le maire rappelle aux membres qu’Anne-Laure MARCONNET change de grade à partir du 1^{er} juillet 2022.

Le nouveau poste a été créé en session du 24 février 2022.

Compte rendu du diagnostic accessibilité pour la salle des fêtes

Monsieur le maire fait lecture du diagnostic accessibilité effectué le 7 avril 2022 par l’entreprise SOCO-TEC, bureau de contrôle, vérifiant la mise en conformité de ce local. Il faut réaliser un plat devant l’entrée et une tablette au bar à hauteur de fauteuil.

Questions diverses

Chemin près du pont de l’Arrats : besoin de combler car pluie creuse le trou déjà présent.

Emilien Niquet va venir effectuer son stage de 4^{ème} à la mairie pour une durée de 6 semaines.

Passage des tracteurs : les stationnements qui empiètent sur la voie empêchent la circulation des tracteurs : devant l’ancienne poste, le lotissement, la rue Saint Roch. Il est important que les automobilistes respectent les stationnements autorisés.

Association patrimoine monfortois : a servi à la restauration du lavoir puis de la chapelle Saint Blaise. Demande de dissolution faute d’activité : il faut réunir une assemblée générale avec signature des membres restants de l’association.

Maisons fleuries : composition du jury : Marc Copain, Elisabeth Terrail, Nicolas Dus, Claire Richardson et une personne extérieure à Monfort.

Pendant la fête, le camping sera gratuit afin de permettre aux personnes qui le souhaitent de dormir sur place et ne pas reprendre la route.

Séance levée à 22 h 25.

Séance du 23 juin 2022

L'an deux-mille vingt-deux, le vingt-trois juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAGARDERE Régis, maire.

Présents : MM. Stéphane MÉRIS, Nicolas DUS, Benoît COUSTURIAN, Patrick PASQUALI, Régis LAGARDERE, Jean-Pierre ZANCONATO, Alain DIANA Mmes Elisabeth TERRAIL, Céline FAUBEC, Claire RICHARDSON

Absent :

Excusés :

Secrétaire de séance : Mme Claire RICHARDSON

Restauration de la Halle – Rectification du plan de financement

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune a décidé d'entreprendre des travaux de la rénovation de la halle.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il serait préférable de revoir le plan de financement pour prétendre à la DSIL pour que la commune perçoive une participation plus importante.

Aussi, il informe les membres que pour bénéficier la participation de la Région il faut effectuer deux tranches.

Monsieur le maire rappelle le coût global des travaux estimé à **525 497.50 € HT soit 630 597.00 € TTC.**

Désignation	Montant HT sollicité	Représentation de l'aide en %	
DETR	157 649.25	30%	
DSIL	120 600.00	22.95%	
Conseil Départemental	82 148.75	15.74%	
Conseil Régional 1ere tranche	30 000.00	5.7%	Tranche 150 000€ POUR 2022
Conseil Régional 2 ^e tranche	30 000.00	5.7%	Tranche 150 000 POUR 2023
Autofinancement	105 099.50	20%	
Totaux	525 497.50	100%	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve le plan de financement,**
- **autorise Monsieur le maire** à faire les demandes de subvention auprès des différents organismes,
- **autorise Monsieur le maire** à signer tous les documents relatifs à ces demandes d'aide financière.

Délibération adoptant les règles de publication des actes (commune – de 3 500 hab)

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier.

A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1er juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. d'adopter la modalité de publicité suivante : Publicité des actes de la commune par publication papier, et dans ce cas, ces actes sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.

2. de charger Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Séance levée à 21h 20.

Séance du 7 juillet 2022

L'an deux-mille vingt-deux, le sept juillet à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAGARDERE Régis, maire.

Présents : MM. Stéphane MOERIS, Nicolas DUS, Patrick PASQUALI, Régis LAGARDERE, Alain DIANA, Jean-Pierre ZANCONATO, Mmes Elisabeth TERRAIL, Céline FAUBEC, Claire RICHARDSON

Absent :

Excusés : Benoît COUSTURIAN

Secrétaire de séance : Mme Claire RICHARDSON

Dossier Restauration de la Halle

Monsieur le maire fait lecture du nouveau plan de financement :

Désignation	Montant HT sollicité	Représentation de l'aide en %	
DETR	157 649.25	30%	
DSIL	120 600.00	22.95%	
Conseil Départemental	82 148.75	15.74%	
Conseil Régional 1ere tranche	30 000.00	5.7%	Tranche 150 000€ POUR 2022
Conseil Régional 2 ^e tranche	30 000.00	5.7%	Tranche 150 000 POUR 2023
Autofinancement	105 099.50	20%	
Totaux	525 497.50	100%	

Programme d'économie d'Energie

Monsieur le maire informe le souhait d'effectuer l'extinction de l'éclairage public. Il informe les membres que cette décision d'éteindre est une démarche strictement communale et doit s'accompagner de mesures de sécurité et d'informations auprès des usagers.

Le conseil municipal se laisse le droit à la réflexion sur ce sujet.

Devis pour futur achat camion

Le camion de travaux de la commune étant tombé en panne et la réparation étant trop coûteuse et sans garantie, des recherches ont été faites pour trouver un véhicule de remplacement. Différentes propositions sont présentées.

Le devis d'un camion, avec offre de reprise de l'ancien véhicule et transfert de notre équipement benne et coffre, présente la meilleure solution en termes de qualité et de dépense.

A l'unanimité du conseil municipal, cette offre est choisie.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer tout document pour réaliser cet achat.

Nouvelle adhésion : commune de Flamarens au SM3V (Comité du Syndicat Mixte des 3 Vallées)

Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil de la délibération du comité du syndicat mixte des 3 Vallées (SM3V), réuni le 14 avril 2022.

Cette assemblée a décidé, à l'unanimité des membres présents, de donner un avis favorable à la demande d'adhésion formulée par la commune de FLAMARENS (32340).

Cette commune souhaite confier au syndicat sa compétence dans le domaine de la création et de la gestion d'une fourrière animale.

Monsieur le maire précise qu'en application des dispositions du code général des collectivités territoriales, les décisions prises par le comité du SM3V doivent être soumises à l'avis des organes délibérants des membres du syndicat. Ceux-ci doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de leur saisine par le président du syndicat. A défaut de réponse dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire, DECIDE :

Vu l'avis favorable émis par le comité syndical du SM3V à cette demande d'adhésion,

- d' approuver l'adhésion de la commune de FLAMARENS (32340), au syndicat mixte des 3 Vallées et exclusivement à la carte de compétence optionnelle de création et gestion d'une fourrière et d'un refuge pour chiens et chats.

Questions diverses

APAVE: Mesure de sécurité sur ouvrage d'art : dans le cadre d'un programme national de sécurisation, une visite de reconnaissance des ouvrages d'art a été réalisée par un cabinet d'étude qui a identifié des situations préoccupantes. Un arrêté municipal va devoir être pris pour limiter le passage de certains ponts :

VC 15 : Pont de l'Hermite,

VC 13 : pont de l'Orbe,

VC 8 : Pont du Moulin d'En Gauthé à une charge maximale de 3,5 tonnes.

Proposition contrat de maintenance RECURT: Maintenance des extincteurs : possibilité de changer de prestataire d'entretien pour réduire les coûts de maintenance. Il est décidé de rappeler le prestataire actuel afin de lui demander une révision de ses tarifs.

Centre d'incendie et de secours de Mauvezin: Construction d'un nouveau centre de secours, au vu de l'augmentation de la population locale et des actes réalisés, pour une ouverture prévue en 2024/2025. Toutes les communes couvertes doivent contribuer à hauteur de 65 euros par habitant. En conséquence, Monfort devra verser la somme de 8 000 euros pendant 4 ans à partir de 2024.

Boîte à livres : Une armoire pour échanger des livres à titre gratuit va être installée sous les arcades, les habitants sont invités à y déposer et prendre des livres.

Séance levée à 21 h 55

Depuis le 1er juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du conseil municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'organe délibérant qui sera affiché en mairie et publié sur le site internet dans un délai d'une semaine.

Le compte rendu est remplacé par le procès-verbal signé par le maire et le secrétaire de séance.

Procès verbal du 21 septembre 2022

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le vingt et un septembre 2022 à 20 heures 30 minutes, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur LAGARDERE Régis, Maire de la commune Monfort.

Date de convocation du conseil et affichage : 16-09-2022	<i>Conseillers municipaux en exercice :10</i> <i>Présents : 08</i> <i>Votants :08</i>
Date d'affichage de la liste de délibérations : 23-09-2022	

Présents :

Mesdames : Elisabeth TERRAIL, Céline FAUBEC, Claire RICHARDSON

Messieurs : Stéphane MCÉRIS, Nicolas DUS, Patrick PASQUALI, Régis LAGARDERE, Jean-Pierre ZANCONATO

Absents/excusés : MM. Benoit COUSTURIAN et Alain DIANA

Secrétaire de séance : Mme RICHARDSON Claire

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte rendu de la séance du 7 juillet 2022,
- 2- Courrier de M. PARCHEMINEY, président de l'association « Le soin du corps et de l'esprit »,
- 3- Présentation du projet d'extinction de l'éclairage public,
- 4- Délibération pour travaux d'effacement du réseau de télécommunications et signature de la convention spécifique dans la rue Roger Carrère,
- 5- Délibération pour modification des statuts du Syndicat départemental d'Energies du Gers,
- 6- Dossier restauration de la halle,
- 7- Vente du pigeonnier,
- 8- Délibération suite dissolution de l'association du patrimoine monfortois,
- 9- Devis pour travaux de couverture à l'église,

1- APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2022

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	
08	08	0	0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

2- Courier de Mr PARCHEMINEY, président de l'association « Le soin du corps et de l'esprit »

Demande de prêt de salle pour faire des séances de QI Gong à la salle des archives le jeudi de 18h15 à 19h30, toutes les semaines.

Le conseil municipal accepte de prêter la salle des archives pour l'année.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	
08	08	0	0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

3- Présentation du projet d'extinction de l'éclairage public

Après information complémentaire auprès des services concernés, la loi n'oblige pas d'éclairer la route départementale mais la commune pourrait être poursuivie en cas d'accident. Il faut aussi prévoir une signalisation expliquant l'extinction de l'éclairage de la commune.

Un devis est demandé au syndicat d'électrification pour garder la chicane et le dos d'âne éclairés toute la nuit. La délibération est reportée à la réception du devis.

4- Délibération pour travaux d'effacement du réseau de télécommunications et signature de la convention spécifique dans la rue Roger Carrère

Affaire n°036679 T

Vu le dossier présenté en date du 7 septembre 2022 par les services du syndicat départemental d'énergies du Gers et d'Orange, après étude détaillée et échange de vues et après en avoir délibéré, votre conseil :

- approuve le projet concernant les travaux cités en objet pour un montant total estimatif de 6 082,00 € TTC pour la partie des travaux génie civil,

- approuve le projet concernant les travaux cités en objet pour un montant total de 617,85 € HT pour la partie câblage,

- autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ces travaux et en particulier la convention précitée.

Mme Terrail demande s'il existe des subventions. Il est répondu que non.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	
08	08	0	0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

5- Délibération pour modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Gers

VU l'article L5211-17 du CGCT,

Monsieur le maire de la commune de MONFORT expose à son conseil municipal qu'il a été saisi par courrier par Monsieur le président du syndicat départemental d'énergies du Gers pour une modification des statuts.

Il est proposé au conseil municipal d'acter cette modification qui porte essentiellement sur :

□ *Article 1 : changement de nom du « syndicat départemental d'énergies du Gers » en « Territoire d'énergie Gers ».*

□ *Article 2 : Ajout du paragraphe « le syndicat a par ailleurs compétence pour intervenir en matière de production, de gestion et de valorisation d'énergies d'origine renouvelable, conformément à l'article 2.6 ».*

□ *Création de l'article 2. 6 qui fait référence à l'article L2224-32 du code général des collectivités territoriales.*

□ *Article 7 : Suppression du 1^{er} alinéa sur les anciens statuts qui donnait la compétence « production d'énergie » au syndicat au regard de la réécriture de l'article 2 dans un cadre règlementaire plus précis.*

□ *Création d'un alinéa sur la prise de participations dans des sociétés commerciales et des sociétés coopératives conformément à l'article L2253-1 du code général des collectivités territoriales.*

□ *Création d'un alinéa sur la maîtrise de la demande en énergie proposant ce service aux communes adhérentes et à leurs EPCI, conformément aux dispositions de l'article L2224-37-1 du code général des collectivités territoriales.*

Enfin, toutes les dispositions transitoires liées à la grande réforme statutaire qui a permis aux communes d'adhérer directement au syndicat départemental d'énergies du Gers ont été annulées car devenues obsolètes: elles n'avaient plus lieu d'apparaître.

La représentativité, les périmètres géographiques, la gouvernance du syndicat sont inchangés.

Après débat et vote, le conseil municipal de MONFORT décide d'approuver le projet de statuts et décide de notifier sa décision au contrôle de légalité exercé par l'Etat et à Monsieur le président du syndicat départemental d'énergies du Gers.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
08	08	0	0	

6- Dossier restauration de la halle

M. Tajan a envoyé au mois d'août une nouvelle estimation des travaux de la halle de 608 199.34 euros HT prenant en compte la séparation en deux tranches de travaux et l'augmentation des matériaux. Après appel à l'interlocuteur des Bâtiments de France pour signifier l'éventuel abandon du projet, celui-ci a répondu que la toiture devait être refaite.

Les différentes subventions sont explicitées mais étaient basées sur l'ancienne estimation. L'Etat prendrait en charge via la DETR (30% des travaux) et la DSIL (22,5%), la Région 60 000 euros.

Un rendez-vous est organisé le 6 octobre 2022 avec la sous-préfète pour discuter des subventions.

M. Dus demande quel est le caractère d'urgence des travaux, si les travaux peuvent être reportés à une période financière plus stable. Il est répondu qu'il n'y a pas d'urgence, que c'est un point à étudier en fonction des réponses qui seront apportées lors de la réunion.

7- Vente du pigeonnier

La vente du pigeonnier a été réalisée pour 4 000 euros dont 60 % pour la commune et 40% pour la fondation des monastères.

8- Délibération suite dissolution de l'Association du Patrimoine Monfortois

Monsieur le maire informe les membres que l'association patrimoine monfortois s'est réuni en assemblée générale extraordinaire le 17 juin 2022 pour dissoudre l'association et clôturer les comptes bancaires.

À la suite de cette assemblée, une déclaration pour dissolution en date du 22 juin 2022 a été enregistrée à la sous-préfecture de Condom portant la référence W322005850.

Monsieur le maire informe les membres que l'association nous reverse leur solde.

Ce solde est à hauteur de 1 255,05 €.

Après explication, le conseil municipal :

- accepte ce reversement,
- donne autorisation à Monsieur le Maire de signer tous documents.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
08	08	0	0	

9-Devis pour travaux de couverture de l'église

Les dégâts causés principalement par les pigeons ont endommagé le toit de l'église surtout la chapelle du coté de la route départementale et de nombreuses tuiles sont cassées ou ont glissé notamment du côté de la nef et peuvent entraîner des fuites cet hiver.

Un devis de 23 428 euros de rénovation de la couverture de l'église a été établi sur la base d'un changement de 2 000 tuiles). L'église étant un monument classé, les Bâtiments de France prendraient, en cas d'accord, en charge près de 40 % du montant des travaux. Ils viendront faire un état des lieux avant accord d'ici peu.

Mme Faubec demande s'il faut faire une déclaration de travaux. Il est répondu que ce n'est pas nécessaire.

Questions diverses

A/ Prospectus- Le prospectus touristique est imprimé. Il sera modifié l'an prochain en attente de finalisation de l'illustration principale et suivant les remarques faites par les membres du conseil municipal.

B/ Révision du prix camping - Revalorisation

Tarif journalier de 4,00 à 5,00 €

Taxe de séjour (décidée par communauté de communes) 0.20€ par personne - inchangée

Emplacement 3,00 € inchangé

Branchement électrique de 2,00 à 3,00 €

C/ Révision du prix des salles communales - Prix de location de la salle des fêtes

Habitants de la commune :

- Associations : manifestation payantes 80,00 euros
- Particuliers : 112 euros

Hors communes:

- Associations : 150 euros
- Particuliers : 150 euros

Les factures seront étudiées pour voir s'il y a des variations entre l'hiver et l'été afin d'éventuellement appliquer des tarifs saisonniers.

D/ Journée citoyenne- Proposition par une habitante de la commune de réaliser une journée citoyenne qui permettrait aux volontaires de participer à des travaux dans la commune.

La séance est levée à 22 h 15

Liste des délibérations prises lors de la séance du 21/09/2022

- | | |
|-------------------|--|
| Délibération n°24 | Délibération pour travaux d'effacement du réseau de télécommunications et la signature de la convention spécifique dans la Rue Roger Carrere |
| Délibération n°25 | Délibération pour la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Gers |

CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION

DU 11 NOVEMBRE 1918

Un hommage a été rendu le 11 novembre dernier aux combattants de la Première Guerre mondiale. La cérémonie s'est tenue en présence des anciens combattants, des habitants et élus de Monfort. Une minute de silence a été observée en mémoire des Monfortois tombés pour la France. Un temps de partage et de rencontre a ensuite eu lieu à la mairie.





LA POSTE

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les démarches et formalités administratives sont de plus en plus accessibles et à effectuer en ligne. Afin de vous aider et permettre à chacun d'y accéder, un poste informatique avec connexion internet a été mis à votre disposition à l'agence postale.

Vous pouvez y accéder gratuitement aux horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 9 h 45 à 12 h 15.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Appel aux bénévoles

Nous recherchons des personnes bénévoles afin de pouvoir maintenir la bibliothèque ouverte au public le mercredi matin ou le samedi matin, de 10h30 à 11h30.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à prendre contact avec Elisabeth Terrail à la mairie.

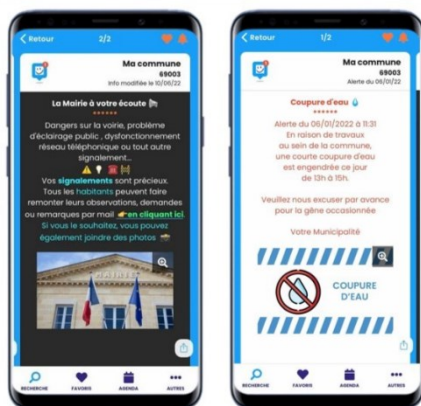
Nous vous informons également que la bibliothèque sera fermée du 24 décembre 2022 au 2 janvier 2023.



PANNEAU POCKET

PanneauPocket au service des habitants de la Commune de MONFORT

La mairie de MONFORT s'est équipée de PanneauPocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants.



PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

L'administré met en favoris toutes les entités qui l'intéresse : les communes et intercommunalités qui l'entoure, son syndicat des eaux, de traitements des ordures ménagères, l'école de ses enfants, la brigade de gendarmerie dont il dépend...

Tout l'écosystème du citoyen se retrouve dans 1 seule et unique application !

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours présent sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, PanneauPocket est accessible également depuis son ordinateur (www.app.panneaupocket.com).

La commune de MONFORT diffuse sur PanneauPocket des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, comptes-rendus de conseil municipal, évènements de la vie quotidienne et manifestations... L'administré reçoit les informations, depuis chez lui ou en déplacement, au travail ou en vacances.

Depuis 2017, l'application rend la vie de + de 9 300 collectivités plus facile et plus sereine.

100 % française, PanneauPocket est N°1 en France depuis 2017 en nombre de collectivités équipées et en nombre de téléchargements par les habitants. Cette solution digitale extrêmement simple, pratique et à moindre coût, permet de renforcer la proximité élus-administrés.

L'entreprise œuvre depuis sa création pour aider les territoires ruraux et leurs acteurs. C'est dans cette démarche que tout naturellement la Gendarmerie Nationale et PanneauPocket ont signé un partenariat en 2021. L'ensemble des brigades de gendarmeries de France se sont équipées de l'application pour permettre aux forces de l'ordre de sensibiliser un maximum de citoyens et d'augmenter ainsi l'efficacité du dispositif opérationnel de tranquillité publique.

PANNEAU POCKET



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de votre commune
en 4 CLICS

1

Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette



2

Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).

3

Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette !
L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur
app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

© PanneauPocket



ASSOCIATIONS :

N'hésitez pas à contacter Anne-Laure Marconnet à la mairie pour faire paraître vos actualités , initiatives et manifestations.

RECENSEMENT CITOYEN

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous voulez vous inscrire à un examen (CAP, BEP, bac...) et on vous réclame une attestation de recensement citoyen, mais vous ne savez pas comment l'obtenir ? Vous vous interrogez sur ce qu'est le recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) ? Nous vous indiquons tout ce qu'il faut savoir.

Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est **obligatoire**, que vous viviez en France ou à l'étranger.

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre **16ème anniversaire et jusqu'à la fin du 3ème mois qui suit**.

Exemple : si votre 16ème anniversaire est le 12 janvier 2022, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 janvier 2022 et le 30 avril 2022.

Il est **obligatoire** de faire le recensement citoyen.

Après avoir fait votre recensement citoyen, vous obtenez une attestation de recensement.

Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Avoir participé à la JDC ou en avoir été exempté est indispensable pour vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (CAP, BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25ième anniversaire.

Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18ème anniversaire et pourrez alors voter.

Il est possible de faire le recensement à la mairie de votre domicile ou en ligne.

Si vous désirez faire votre recensement à la mairie de la commune de votre domicile, vous devez faire la démarche de recensement vous-même.

Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Il faut aller à la mairie avec les documents suivants :

- ⇒ Carte nationale d'identité ou passeport valide
- ⇒ Livret de famille à jour
- ⇒ Justificatif de domicile

Votre recensement fait, vous obtenez votre attestation de recensement.

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à consulter le site du service public à la rubrique suivante : [Recensement citoyen | Service-public.fr](https://www.service-public.fr/recensement-citoyen)

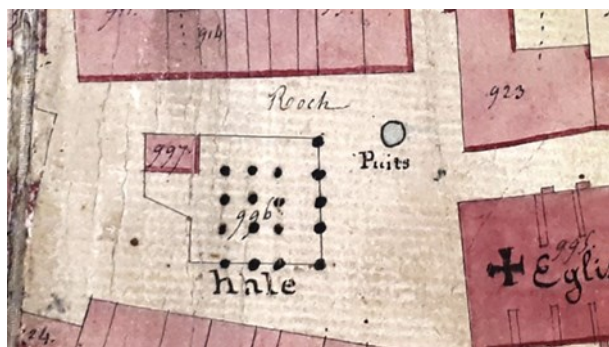


QUELQUES DETAILS SUR L'HISTOIRE TOURMENTÉE DE LA HALLE

Des travaux de restauration étant prévus pour la halle, il nous a semblé intéressant de retracer brièvement ceux qu'elle a déjà subis.

Lors de la fondation de la bastide en 1272, la maison commune (mairie) avait été prévue au centre de la vaste place ; construite carrée et en étage, elle était entourée de profonds auvents faisant office de halle conçue pour servir de foire, à l'image de celle de Cologne. Elle offrait de grands espaces couverts avec les arceaux ou « embans » pour abriter les marchands.

Cœur de vie de la bastide, elle fut l'objet tout au long des siècles, avec l'église et les murailles, d'un entretien constant et subit de nombreux travaux de restauration, notamment lorsqu'elle fut déplacée en 1857.



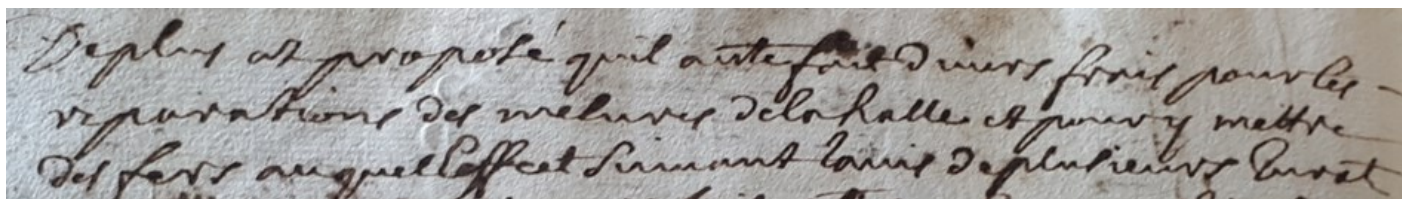
Cadastre de 1822

Souvent, des travaux ont été retardés ou plus longs que prévus par manque de moyens financiers de la Communauté. Dans beaucoup de circonstances, il a fallu vendre par adjudication les herbes du cimetière, des peupliers provenant des plantations communales, des arbres morts, ou des « ouroumoux » (ormeaux) nombreux à l'époque pour subvenir aux dépenses occasionnées.

Entre les premières délibérations sur les travaux à faire et leurs réalisations, il se passe souvent plusieurs années ; ainsi, la réalisation des auvents a demandé 40 ans au cours desquels 24 discussions ont eu lieu sur le sujet.

1693 – le 5 juillet, l'assemblée étant réunie en la maison commune a décidé d'employer la somme de 20 livres et 4 sous pour la réparation de la halle soit pour l'achat de 200 tuiles canal, pièces de bois, clous, chevilles, fers et pour la main du Maistre.

1714 – le 3 juin il a été établi et accepté un devis des frais pour la réparation des mesures (1) de la halle et pour y mettre des fers (on peut encore en voir une semblable au niveau du n° 3 rue de l'église servant à l'évacuation des eaux pluviales).



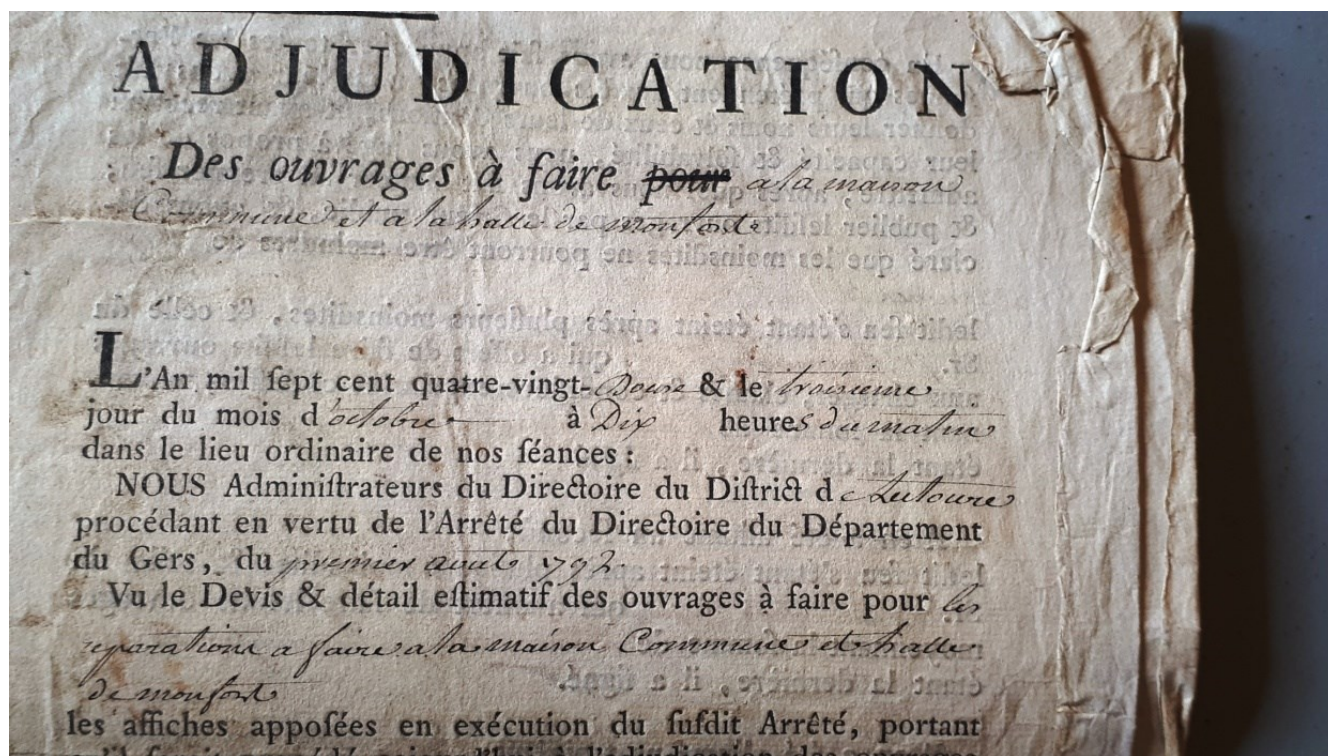
1716 – Le 2 janvier, comme les années précédentes, il est voté la somme de 273 livres pour l'entretien des biens de la communauté, l'église, le clocher, la boucherie, la halle, fontaine, portes et murailles.

1792 – *Adjudication des ouvrages à faire à la maison commune et à la halle.*

L'an 1792 et le 3ème jour du mois d'octobre à 10h du matin dans le lieu ordinaire de nos séances, vu le devis et détails estimatifs des ouvrages à faire pour les réparations de la halle, des affiches ont été apposées pour procéder à l'adjudication des ouvrages. Plusieurs personnes se sont présentées, afin qu'elles en aient une plus grande connaissance, nous en avons fait lecture et leurs avons déclaré : « qu'elles seraient tenues d'exécuter ponctuellement le devis et qu'elles seront tenues de commencer les travaux aussitôt l'autorisation de l'adjudication et de les avoir finis au premier juin 1793 ».

Nous avons fait allumer un premier feu (bougie) et publier lesdits ouvrages par le crieur public et avons déclaré que les moins d'ites ne pourront être moindre de 10 livres. Ledit feu s'étant éteint après plusieurs moins d'ites c'est celle du sieur Jean Bruzon, charpentier de Cadeilhan, qui a offert la moins dite à 1 390 livres. Il a été allumé un second feu, qui s'étant éteint après plusieurs moins d'ites, c'est celle du sieur Pierre Betous, qui a offert de faire les ouvrages pour 1 380 livres, qui a été retenue.

Vu par le directoire du département et après délibération du conseil général de la commune le devis de 1 380 livres a été accepté pour les réparations des couverts à faire concernant la halle publique et la maison commune qui menacent la ruine la plus prochaine et ne peuvent souffrir le moindre retard à cause des grands nombres de gouttières qui y sont survenues et qui fuient sur des charpentes.



Affiche de l'adjudication - 1792

AN 9 (19 février 1801) – Sur les observations du maire, le conseil approuve et reconnaît d'une absolue nécessité les dépenses déjà faites et payées pour les réparations de la maison commune se portant à la somme de 499 livres (y compris 10 comportes de chaux pour le clocher).

1819 – Le 25 juillet, M. le maire propose de faire réparer la halle et de faire bâtir en pierre de taille le nombre de piliers nécessaires en remplacement du mur qui est au septentrion (nord) de la halle qui sera démoli attendu que par ce moyen la halle sera plus éclairée, plus aérée et conséquemment plus saine et moins dangereuse et en outre de faire paver son pourtour.

1822 - 10 novembre. M. le maire après avoir donné lecture de la lettre de M. le préfet qui signale que les édifices publics comme la maison commune, la halle et l'église sont dans un tel état de délabrement qu'ils sont menacés d'une chute prochaine et qu'il est donc urgent de prévenir un tel accident.

Le conseil après avoir entendu l'exposé de M. le maire, considérant que la maison commune et particulièrement la salle des séances est dans un tel état de délabrement qu'il est impossible de les y tenir et que l'escalier qui y mène est prêt de s'écrouler, que la halle aux foires et marchés a besoin aussi de réparations.

Les revenus de la commune étant insuffisants, il est urgent d'en créer de nouveaux, pour y parvenir il est proposé d'établir un octroi pour les boucheries et que ce moyen pourra, par son produit, fournir dans les prochaines années les fonds nécessaires auxdites réparations et reconstructions.

1826 – le 11 mai. *M. le Comte de la Hitte, maire très prolix, fait un long discours au conseil municipal relatant l'état des besoins de la commune dont voici un extrait :*

« Vous savez aussi, Messieurs, que ce n'est qu'en tremblant que vous venez satisfaire à votre devoir impérieux lorsque vous entrez dans cette maison commune où vous répugnez à recevoir une autorité supérieure tant vous craindriez exposer ses jours. Vous savez encore que ni les archives, ni le bureau ne peuvent y être tenus et M. le préfet qui n'avait fait que jeter un coup d'œil appréciateur sur cette mesure m'écrivait que des réparations dans cet édifice seraient en pure perte et que son état de délabrement était tel qu'elle devait être reconstruite ou échangée.

1831 – *Devis estimatif de la reconstruction de l'escalier de la maison commune*

L'escalier devant être refait à neuf, il a été reconnu que les mains courantes, ou rampes, au nombre de 3 y compris celle qui en haut de l'escalier fait retour vers la chambre du geôlier et 2 des 4 supports des marches (dites suspentes) peuvent resservir etc. il faut prévoir :

- 24 marches pour l'escalier de 1 m 80 de long et 0,33 cm de large qui seront d'une seule pièce en planche de pin de 4 cm d'épaisseur

- 24 planches en pin pour les 24 marches de même longueur que les marches aussi d'une seule pièce de 16,6 cm de hauteur

- 4 solives manquantes pour le plancher du palier de 1,84 m de long sur 7 cm en bois dur

- 6,56 m² de planches de même force que celle des marches pour faire le palier. Etc.

Ces dimensions permettent de calculer la hauteur approximative de l'escalier à 4 m 10 plus les 4 marches de pierre de la base de l'escalier, soit environ 4 m 80.



1857 – le 7 mai, il est exposé à l'assemblée que la halle est dans le plus mauvais état, que les poutres destinées à relier les piliers entre eux et supporter la toiture sont disjointes, que tous les assemblages de la charpente sont disloqués et que, malgré les précautions employées pour maintenir la toiture, la chute en paraît imminente.

Considérant qu'il pourrait en résulter des accidents plus graves encore les jours de dimanches et fêtes et que la halle est le point de réunion de tous les habitants de la campagne ; le président soumet un plan et un devis dressés par M. Gentil architecte pour la reconstruction entière de la halle qui sera reculée de plusieurs mètres vers le couchant.

Les travaux s'élèvent à la somme de 5 985 f à laquelle somme il faut déduire 2 968 f pour les matériaux qui proviendront de la démolition de la halle. Il sera paré à cette dépense au moyen d'une imposition extraordinaire.

Le 13 septembre, le sieur Berdos Joseph maçon qui a obtenu l'adjudication pour la reconstruction de la halle auquel le cahier des charges accorde 1 an pour l'accomplissement de ce travail, propose, moyennant une subvention de 200 fr. de l'avoir entièrement terminée pour le 1^{er} janvier prochain (1858) Le conseil reconnaissant que la commune trouvera un avantage réel dans le prompt achèvement des travaux afin que les foires puissent avoir lieu en début d'année, met à la disposition de M. le maire la somme demandée.

1858 – 8 février, projet supplémentaire pour l'élargissement de la halle (auvents), M. le maire note pour la dépense de 1 170fr. que cela va occasionner que l'élargissement est d'une utilité incontestable et reconnue et demande au conseil d'agréer le devis supplémentaire qui s'empresse d'ouvrir le crédit demandé.

Le 14 novembre, M. le maire expose au conseil que le terrain qui environne la nouvelle halle présente des inégalités considérables qu'on ne peut faire disparaître qu'au moyen d'un nivellement général de la place ; que ces travaux auront l'avantage de donner pendant la mauvaise saison du travail à la classe nécessaire à qui cette tâche pourra être exclusivement dévolue si le conseil le juge opportun. Le conseil déclare l'urgence de ces travaux et accepte la proposition.

Dans un courrier en date du 11 mai 1858, le sous-préfet parle de l'achèvement des travaux de la nouvelle halle.

On peut donc considérer quelle a été terminée vers fin 1858, début 1859 date toujours visible figurant sur la rouette surplombant la halle.

1889 – Un devis du 25 juin fait mention d'un ajout au couchant d'un tablier en planche des Pyrénées, travaux portés par manque de moyens.

1892 – le 11 décembre il a été décidé qu'une foire tenue le 1^{er} jeudi de chaque mois sera établie dans la commune, il est donc indispensable pour leur réussite faire des travaux consistant dans la construction des cotés (prévus initialement en 1858) destinés à protéger l'intérieur de la halle contre les intempéries ; un devis timatif s'élevant à 1 255 fr. a été fait.

1895 – *La commune ne pouvant faire face à la dépense les travaux sont reportés d'année en année, le devis s'élève maintenant à 1 400 fr.*



Le 27 octobre M. le président ouvre la discussion sur la modification des travaux de la halle, il explique que dans un but d'économie, des piliers en bois remplaceront les piliers en fonte primitivement adoptés pour soutenir les auvents; les piliers en bois vont coûter 10 à 12 fr. l'un, alors que ceux en fonte vont coûter 30 fr pièce ; économie qui permettra de faire un plafond en planches minces de peuplier faisant pendant à celui existant déjà.

1896 – le 9 août le maire fait observer qu'il serait urgent de s'occuper des travaux de la halle bloqués car il manque 300 fr. pour couvrir les frais. Il est donc décidé que la commune sera imposée extraordinairement pour la somme de 300 fr. pour pouvoir commencer les travaux.

1897 – le 14 février, le maire fait remarquer qu'il manque de l'argent pour accomplir les travaux concernant le premier plan, d'après lui ce plan trop coûteux doit être abandonné pour faire simplement un mur du côté du couchant pour arrêter le mauvais temps qui serait agrémenté d'ouvertures qui viendraient à la hauteur des piliers existants pour ensuite y appuyer un toit à plan fortement incliné. Un nouveau plan sera établi.

1898 – le 11 mai, le maire communique que le nouveau plan et devis d'un toit incliné à faire côté Nord-Ouest y compris un plancher en dessous du toit. Le conseil adopte le principe.

1899 – le 28 décembre, quelques travaux supplémentaires sont ajoutés au devis ; pierres de taille détériorées par les intempéries, d'un montant approximatif d'une centaine de francs, pièces de bois pour clouer la cloison derrière la halle, enjoliver les pourtours avec 14 pierres de taille, soit une dépense de 180 fr environ.

1900 – le 14 janvier le maire communique le procès verbal de reconnaissance et réception définitive des travaux de la halle par l'architecte. Après discussion l'assemblée reconnaît que les travaux ont bien été exécutés.

1908 – Le 11 août, demande de M. le maire pour une subvention concernant les travaux en béton et en bitume du sol de la halle qui ajoutée au crédit de 200 fr. voté à cet effet et à la vente de 90 peupliers communaux devraient subvenir au devis estimatif de 841 fr. *(les travaux ne seront finalement commencés qu'un an après, en juillet 1909)*

(1) Avant la Révolution française chaque ville importante avait ses propres mesures, Monfort n'avait pas les mêmes mesures que Mauvezin ou Fleurance, ce qui rendait le commerce parfois difficile ; le système métrique actuel sera officialisé en 1795 et obligatoire en 1804 ; depuis il sera utilisé par de très nombreux pays dans le monde.

Sources : archives communales, registres des délibérations, documents série M

Simone Mauruc-Gallenne



LES AUTOMNALES



Comme chaque année à pareille époque, la bastide de Monfort a accueilli la manifestation de l'Automnale, foire du végétal par excellence. Organisé par **l'ADEAR (association pour le développement de l'emploi agricole et rural)**, c'est une chance que notre commune soit choisie pour cet événement. Nombreux étaient les exposants : producteurs, horticulteurs, pépiniéristes installés sur la place de la mairie, sous la halle, rue adjacente et place Saint-Roch sous un beau soleil et une température clémente comme on aime...

Autour de Monsieur le maire et de son conseil municipal et malgré l'absence des maires de communes avoisinantes retenus ailleurs et de notre député, nous nous sommes retrouvés à midi pour l'apéritif au jus de pomme nature ou pétillant produit chez un producteur local qui a eu un vif succès et fut très apprécié par un public nombreux.

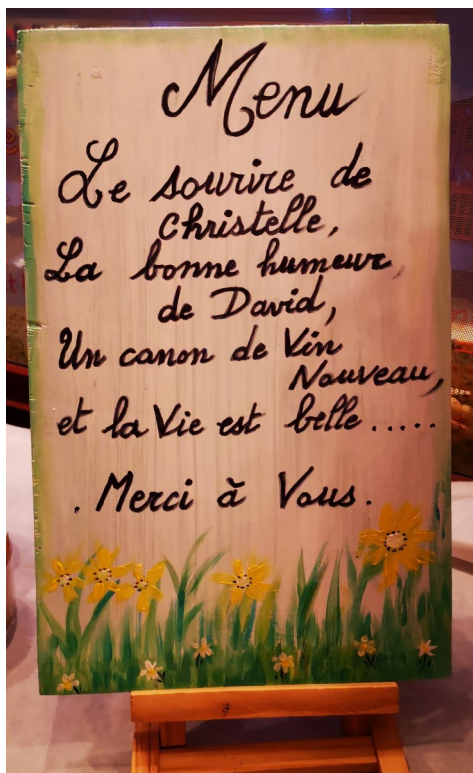
Regroupés au cœur de notre village, de nombreuses personnes (un peu moins que les années précédentes) ont déambulé toute la journée et acheté des plantes, des savons, du miel, pressé des pommes, dégusté une glace artisanale, se sont restaurées... ou ont profité de la jolie terrasse du café pour partager un moment de convivialité.

Merci à **l'ADEAR** pour ce bon moment et rendez-vous l'année prochaine.

E. Terrail (photos S. Mœris)



Soirée du Beaujolais primeur du 17 novembre 2022



Affiche offerte à "A l'Essentiel"

par Cathy Martin.

Merci à toute l'équipe de "A l'Essentiel".

Merci pour cette sympathique invitation à la dégustation de vin Beaujolais nouveau et Gaillac primeur.

Quelle belle initiative pour faire rayonner la bonne ambiance festive de Monfort.

Comme votre épicerie "A l'Essentiel" porte bien son nom, toujours là pour l'essentiel.

Merci à l'équipe de Maguy et Pierre pour leur accompagnement musical, quelle chouette orchestre pour animer joyeusement cette soirée.

Merci, à vous tous, pour votre présence.

Quelle agréable soirée, où tous ensemble, nous avons levé le verre à la bonne santé, à l'amitié et à Monfort.

Bonnes fêtes de fin d'année à vous tous.

Viviane et Patrick Assis Arantes.





OUVERTURE DU MOULIN DE SAMSARA



Le Moulin Samsara

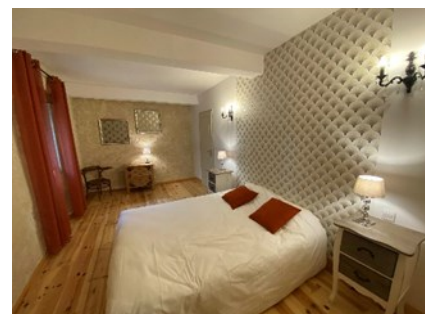
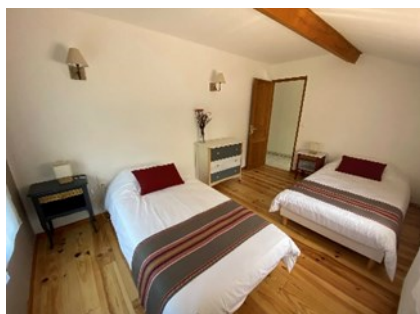
Authentique moulin à eau du XIIème, le Moulin Samsara a été restauré et transformé en un magnifique gîte de charme de grand confort situé en pleine nature au cœur du Gers sur les communes de Monfort et d' Homps.

Entièrement restauré par les architectes des Bâtiments de France dans les règles de l'art, il vous accueille entre tradition et modernité pour une escapade bien-être dans un établissement plein de charme et d'authenticité d'une surface de 460 m2 habitables. Le domaine qui se déploie sur 4 hectares de forêt invite au calme, à la sérénité, à la méditation, au retour sur soi, et en fait une bulle naturelle déconnectée du monde extérieur.

D'une capacité de 15 personnes, le gîte dispose de 8 chambres, 5 salles de bains, une grande salle de séjour et un salon avec cheminée, un coin salon mezzanine pour lire ou se reposer, une presqu'île devant le moulin pour lire ou écouter le bruit de l'eau et le chant des oiseaux, allongé sur un transat ou dans un hamac.

Lieu idéal pour se retrouver en famille ou entre amis, en vacances ou pour tout type de manifestation (mariages, anniversaires, cousinades), le Moulin Samsara vous accueille pour un séjour hors du temps.

Tarifs à partir de 550 € / nuit



Le Moulin Samsara c'est également un centre de bien-être et de ressourcement qui accueille des stages et formations autour du développement personnel, de la santé naturelle et du bien-être, ainsi que des séminaires verts.

Moulin Samsara à l'Hermite RD 40 – 32120 Homps Tel : 06.81.01.78.10

FESTY'S MONFORT

RETROSPECTIVE DE L'ANNEE

Après la constitution d'un nouveau bureau en début d'année, le comité des fêtes s'est échauffé en organisant une randonnée pédestre fin avril, suivi d'un repas rassemblant plus de 180 convives.

Il a enchaîné avec sa traditionnelle fête locale qui s'est déroulée le dernier week-end de mai, comme de coutume, du vendredi au dimanche. Nos festayres ont vibré au rythme des concerts, de repas, des concours de pétanque et du concours de maisons fleuries, de l'apéritif de la mairie, les plus jeunes ont bondi dans le château gonflable géant.



Quinze jours plus tard, nous avons réédité un samedi, animé d'une démonstration de la section batterie de l'école de musique de la communauté des Bastides de Lomagne, suivi d'un concert funk pop en soirée.

En octobre, nous avons présenté un concert Jazz—Swing accompagné de démonstration de danse. La soirée a pris un air de bal avec de nombreux danseurs.

Pour clore cette nouvelle année, la nouvelle équipe du comité des fêtes vous propose, à partir de novembre et tous les premiers samedis du mois, « Je » pour tous, afin de créer des moments de convivialité intergénérationnels.

Nous remercions toutes les personnes, bénévoles et amis, la mairie, les employés municipaux, pour leur aide précieuse et indispensable à la réussite de ses événements ainsi qu'à tous les participants qui nous ont accompagné tout au long de cette année.

Nous avons tous hâte de vous retrouver l'an prochain !



FESTY'S MONFORT

Nous vous donnons rendez-vous
le samedi 28 janvier 2022 à 18 h 00 à la salle des fêtes
pour l'assemblée générale suivie d'une rétrospective de l'année 2022.

A cette occasion nous partagerons un apéritif et un repas.

Les détails seront affichés prochainement.

**En attendant de vous retrouver,
nous vous souhaitons à tous de passer
de très belles fêtes de fin d'année !**

L'équipe du comité des fêtes



Je POUR TOUS !

 Tous les 1er samedi du mois

 A partir de 16h

 Monfort, mairie

   Chacun amène des jeux de société afin de jouer tous ensemble

  Possibilité de goûter sur place 



NOEL DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Ce samedi 3 décembre, lors d'une belle journée d'hiver, s'est déroulé le marché de Noël organisé par l'association des parents d'élèves (APE) de Monfort aidé par les parents, les bénévoles et les Monfortois !

Avec plus de 35 exposants, le coup d'envoi de ce sympathique marché de Noël fut donné à 11 h 00 par les chants des élèves de l'école primaire de Monfort et leurs professeurs et à su attirer du monde. C'est vers midi que tout ce petit monde a ensuite pu voir le Père Noël qui n'est pas venu les mains vides, bonbons et sucre d'orge dans le panier : des photos ont été prises avec petits et grands et tout ce petit monde a été ravi.

Nombreux sont restés manger sur place et ont pu se régaler de spécialités variées telles que : les huîtres du bassin d'Arcachon, les gaufres de Belgique, les spécialités italiennes et aussi les plats asiatiques frits de "Monfort Mijote"; sans oublier les dégustations de bières locales et de vin du coin !

L'après-midi s'est poursuivi avec une démonstration de danse Swing avec le collectif "GREEN SWING". Puis un moment de regroupement autour de jeux de société avec le comité des fêtes et leur tout nouveau concept « Je pour Tous » qui vous invite à se retrouver le premier samedi de chaque mois pour jouer à des jeux de sociétés.

L'APE était aussi présente avec deux stands : l'un de vente de boissons telles que le vin chaud et le délicieux chocolat liégeois préparé par un papa de l'école, chef cuisiniers, et des gourmandises à déguster chaudes ou à faire griller ; un second stand de vente de paniers gourmands de Noël, spécialement créés, fabriqués et vendus par l'APE ainsi que les jacinthes plantées par les enfants ou encore des porte-clés, dons d'une bénévole.

L'après-midi et le soir ont été réchauffés et illuminés grâce aux bûches scandinaves qui ont émerveillé toutes les générations. Sans oublier le tirage de la tant attendue tombola vers 20 h 00.

L'APE tient à remercier tous les exposants présents, ainsi que tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour que ce marché soit une réussite, que ce soit avant, pendant ou après mais aussi tous ceux qui sont venus nous soutenir et nous rencontrer sans qui tout cela ne serait pas possible.

Merci aussi au "Père Noël" d'avoir fait un détour par Monfort, et remerciements spéciaux, à la Mairie de Monfort pour avoir contribué, par son implication, au succès de cet événement !

Rappelons que les fonds récoltés seront utilisés pour les sorties scolaires de l'école, et que la soixantaine de paniers vendus assurera une sortie scolaire pour tous les enfants de l'école !

On vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour l'année prochaine avec encore plein de nouveautés.



ETAT CIVIL 2022

Mariages

Anthony LE FOULER et Anna, Carol HOVER le 27 août 2022

Jean-Louis, Michel, François POMMIER et Anna, Sylvie, Yvonne FAYARD le 24 septembre 2022



Naissances

Mya FRITZ née le 9 juillet 2022 à AUCH de FRITZ Yahan et de LEMOINE Laura

Naïs, Anna, Elie DESPAX née le 1er août 2022 à AUCH de DESPAX Cédric et de MARCO Mégane

Margaux, Annick, Denise, Laurence MONQUIGNON née le 13 novembre 2022 à AGEN de MONQUIGNON

Mathieu et DELAUNAY Leatitia

Mylan DESPAX né le 20 novembre 2022 à AUCH de DESPAX Mickaël et de CADOURS Elisa

Décès

Arlette, Anne, Marie SERRES épouse MAGNE décédée le 13 mai 2022 à AUCH

Gérard, Yves MERTENS décédé le 17 mai 2022 à AUCH

Patrick, René, Denis TAMARIT décédé le 24 mai 2022 à MONFORT

Emilienne, Agnès, Joséphine NEVEU décédée le 2 septembre 2022 à CORNEBARIEU

Denis, Angel FAVOTTO décédé le 05 novembre 2022 à AUCH

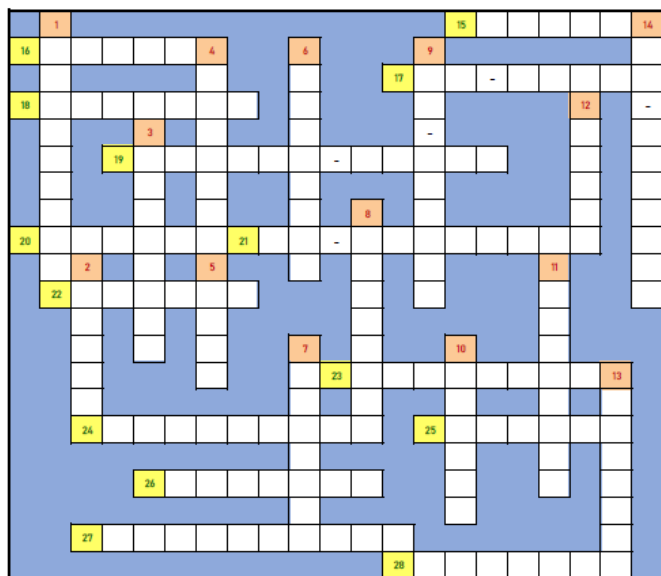
Guy, René, Jean VIDAL décédé le 23 novembre 2022 à MONFORT

Assemblée générale de la Pétanque

L'assemblée générale de l'association de la pétanque s'est tenue le dimanche 13 décembre 2022.



MONFORT EN MOTS CROISÉS



En vertical :

1. Venu de Vic, de Rabastens ou de Bagnères ?
2. Moulin pourtant bien situé sur le territoire communal de Monfort.
3. Sur la route d'Homs, juste avant La Tuilerie...
4. Sur la VC 15, de Saint-Blaise à Homs, après En Buc...
5. Pensez au Saint et non à (la) Voisine...
6. Ici, on est aux petits soins.
7. Ici aussi, on est aux petits soins !
8. En passant par Esparbès, village limitrophe de Monfort.
9. Lieu-dit dont le nom provient d'un sieur de la fin du XVII^{ème} siècle...
10. Peut-être y porte-t-on des espadrilles en hommage à la capitale souletine ?
11. Petit ou pas, aucun lien avec le chef-lieu du Puy-de-Dôme...
12. De même, rien à voir avec le compagnon de Marion Cotillard !
13. Peut-être Monsieur Seguin y a-t-il séjourné ?
14. François, Paul et les autres n'ont pas de hameau à leur prénom... Lui, oui !

En horizontal :

15. En face du château d'Esclignac, prenez la D 558, vous êtes encore à Monfort...
16. Poursuivez après le lieu-dit ci-dessus, un autre village vous attend.
17. Phonétiquement, c'est un hameau robuste !
18. Patronyme commun à trois maires de Monfort sous le Premier Empire et la Monarchie de Juillet.
19. Une des principales artères routières du village.
20. Passe par Monfort, se jette dans la gueule du Loup... Qu'il soit sanctifié !
21. Voilà un lieu-dit qui met l'eau à la bouche !
22. Tournez sur la D 151, direction Sainte-Gemme, prenez aussitôt à droite, vous voici arrivé.
23. De 2 à 11 ans, on y comptait 61 inscrits en septembre dernier.
24. Lieu-dit à mi chemin entre le bourg de Monfort et Bajonnette, près du ruisseau de Lourbat.
25. On en rentrait rincé !
26. Premier Monfortois tombé au champ d'honneur lors de la Première Guerre mondiale, le 22 août 2014.
27. On devait y trouver de nombreux terriers de renards.
28. Gazon maudit ?

Par Stéphane Mœris

Solutions page suivante



Toute l'équipe municipale ainsi que
les agents communaux de Monfort
vous présentent leurs meilleurs
vœux de bonne année 2023!

Solutions des mots croisés

En vertical :

1. BIGOURDAS (chemin et lieu-dit)
2. HOMPS (moulin d')
3. SALAMONE (LA, lieu-dit)
4. ARMITAS (LES, lieu-dit)
5. ROCH (SAINT-, rue)
6. MÉDECINE (LA, lieu-dit)
7. HÔPITAL (rue de l')
8. SÉREMPUY
9. EN-MERLET
10. MOLÉON (... et non pas Mauléon-Licharre)
11. CLERMONT (... et non pas Clermont-Ferrand)
12. CANET (sans lien avec Guillaume !)
13. CRABÈRE (LA, lieu-dit, chevrier en gascon)
14. EN-VINCENT (lieu-dit)

En horizontal :

15. GÉBRA (LE, lieu-dit)
16. BIVES
17. EN-DURAN (lieu-dit)
18. GOULARD (Jean-Jacques : 1800-1815 ; Marcelin : 1830-1835 ; Mathieu : 1835-1845)
19. SAINTE-GEMME (rue de)
20. ARRATS
21. EN-SALIVENT (ou Ensalivent, lieu-dit)
22. HAOURÉ (lieu-dit)
23. PRIMAIRE (école)
24. GARDEMPUY (lieu-dit)
25. LAVOIR
26. LABATUT (Gabriel, 20 ans, cultivateur à Monfort, disparu le 22 août 2014)
27. BOUPILLÈRE (LA, lieu-dit, renardière en gascon)
28. PELOUSE (LA, lieu-dit)

Rédaction du petit Monfortois : Elisabeth Terrail, Régis Lagardere, Anne-Laure Marconnet, Stéphane Moëris, Nicolas Dus,

Claire Richardson, Simone GALLENNÉ

Imprimerie : S.COM 32

